



COMPTE RENDU DU CTL DU 14 février 2019

ORDRE DU JOUR

- 1) Densification de la préfecture
- 2) Fusion des caisses de la DDFiP et de la trésorerie de Cergy Collectivités
- 3) Télétravail
- 4) Expérimentation de rendez-vous à distance par visio-conférence
- 5) Point d'étape sur le PAS
- 6) Questions diverses

1) Densification de la préfecture

Les trésoreries de Val d'Oise Amendes et Collectivités sont actuellement situées dans l'immeuble le Mercury à Cergy. La fin du bail est prévue pour le 30 juin 2019. Il est prévu que nos collègues déménagent dans l'immeuble de la préfecture.

La densification (moins de m² par agent) est le postulat pour que les travaux de rénovation de la préfecture soient financés.

Pour info : Montant des travaux de la Pref= 15 millions d'euros

Surface nette utile = 10 488 m² soit 13,11 m² par agent

Nombre de postes de travail = 800

Nombre de postes de travail de la DDFiP = 152

Surface nette utile occupée par la DDFiP = 2 218 m² soit 14,59 m² par agent

Les collègues de la DFT, actuellement déjà présents sur le site, seront relocalisés au 2^{ème} étage.

Trésorerie Collectivités

Les collègues seront installés au 3^{ème} étage et seront en charge de la caisse au RDC. Ceci pose problème de l'éloignement entre l'accueil et les services. De plus, les surfaces semblent petites et notamment pour que les collègues puissent avoir des vestiaires dans leur bureau.

Ils demandent aussi à bénéficier d'un box de réception attitré au regard du nombre de régisseurs qu'ils reçoivent quotidiennement.

Trésorerie Val d'Oise Amendes

Les collègues seront installés au RDC, dans les anciens locaux de la DFT. Les plans proposés ne conviennent pas vraiment aux collègues et la direction s'est engagée à regarder la faisabilité de ce qu'ils proposent et à revenir vers eux pour en discuter en groupe de travail.

Un autre sujet sensible pour nos collègues est celui de la sécurité. Nous avons alerté la direction sur plusieurs points : l'espace de passe-document est trop large, la porte vitrée de l'accueil doit être fermée par un agent et n'est pas automatique, il paraît dangereux d'être dans la zone d'accueil pour la PLSU. Nos collègues nous ont expliqué que certains usagers de la trésorerie Amendes font preuve d'agressivité et qu'ils ne veulent donc pas aller au sein de zone public accueil. La direction a répondu que les usagers sont fouillés à l'entrée de la préfecture et que cela est suffisant.

Les sujets communs aux deux trésoreries :

- **horaires d'ouverture** : Ils sont actuellement fermés les mercredis et jeudis après-midi alors que l'accueil de la DDFiP est ouvert. Suite à leur partage à un accueil commun, la direction souhaite que les mêmes plages horaires soient pratiquées. Ainsi elle impose aux trésoreries Amendes et Collectivités de rester ouvertes également ces deux après-midis. Nous rappelons les arguments que la direction avait elle-même énoncé lors du vote en CTL de la fermeture des mercredis et jeudis après-midis. Il était question d'améliorer les conditions de travail des agents et de leur permettre de s'avancer dans les nombreux travaux de gestion.

- **places de parking** : la direction en recherche et compte aussi faire un « grand ménage » sur la distribution des badges d'accès au parking du CfiP de Cergy en comparant ceux qui ont un badge avec ceux qui demandent les remboursements de PASS NAVIGO...Cela va plaire à nos collègues ça !

VOTE CGT : Abstention. La direction ne semble pas fermer la porte aux dialogues au sein des groupes de travail. Nous demandons aux collègues concernés de rester vigilants et de nous contacter en cas de besoin.

2) Fusion des caisses de la DDFiP et de la trésorerie de Cergy Collectivités

La direction a décidé, à la date de déménagement de fusionner la caisse de la DDFiP à celle de la trésorerie Cergy Collectivités. Cette caisse conjointe sera placée sous la responsabilité du comptable de la trésorerie de Cergy Collectivités.

Lorsqu'on évoque la surcharge de travail du caissier ; la direction répond que les timbres fiscaux sont désormais en vente sur internet et que le travail va essentiellement être déporté vers le PLSU. Ce qui implique quand même une charge de travail mais bon...

VOTE CGT : Abstention.

3) Télétravail

Le bénéfice du télétravail est soumis à la validation du chef de service et de la direction. La présence minimale est de 2 jours par semaine ou 8 jours par mois. Le déploiement se fera progressivement pour atteindre 10 % des effectifs (2 % en 2019, 4 % en 2020 et 7 % en 2021).

Les professions telles qu'huissiers et vérificateurs sont exclues du dispositif. Les jours télé-travaillés donnent droit aux tickets restaurant.

Pour la CGT, le télétravail répond à une demande des agents mais il faut être très vigilant sur plusieurs points : le droit à la déconnexion de nos collègues, l'aménagement du poste de travail et l'isolement du collectif de travail.

Pour tout problème n'hésitez pas à nous contacter.

Le télétravail va-t-il faciliter le coworking* (cotravail) ? Réponse de la direction : « Pas pour le moment mais les surfaces se réduisant, il n'est pas déraisonnable que le nombre de bureaux à l'avenir corresponde au nombre d'agents simultanément présents. »

* bureaux partagés

VOTE CGT : Abstention.

4) Expérimentation de rendez-vous à distance par visio-conférence

L'idée de la direction est que des usagers puissent prendre rendez-vous sur le cfip de Beaumont avec un agent du SIP de Cergy et être reçus à distance. Un agent du Cfip de Cergy discuterait via la webcam avec l'utilisateur qui serait lui dans un box de réception de la trésorerie de L'Isle Adam.

Nous rappelons quand même à la direction qu'elle a éloigné le service public de l'utilisateur et que c'est encore aux agents de se débrouiller avec un travail supplémentaire.

D'ailleurs cette expérimentation est sans doute la porte ouverte au MSAP (maison de services au public), ou autre organisation à distance et ne répond en rien au besoin du public en services de proximité.

VOTE CGT : CONTRE.

5) Point d'étape sur le PAS

Accueil physique :

Pour l'ensemble des SIP, sur les six premières semaines de 2019, l'accueil physique augmente globalement de 43,37 % par rapport à la même période de 2018. Avec un taux très élevé dans les Cfip de Cergy +74,8 % et d'Ermont car ils ont également absorbé le recouvrement de l'impôt au 1^{er}

janvier 2019. Le taux d'augmentation est également important sur le CfiP d'Argenteuil avec une augmentation de 54 %

Les agents ont donc bel et bien ressenti les effets du PAS n'en déplaise à notre direction et à certains chefs de service qui mentent à la presse.

Les courriels :

Les demandes par courriels explosent : +219 % sur l'ensemble des SIP entre janvier 2018 et janvier 2019. Le record est à attribuer au SIP de Garges Extérieur : + 303,31 %!

Des missions allégées :

Les contrôles sur pièce faits par les SIP sont abandonnés (Montant/Montant, relance des défaillants). Le traitement des contentieux ne doit plus respecter impérativement le délai d'un mois et les pièces justificatives ne doivent plus être demandées (dans les mêmes modalités que la « correction en ligne ». Seul les travaux fonciers à enjeu sont effectués.

Dans ces conditions, il est bien compréhensible que les agents surmenés, débordés à qui l'on demande d'être moins regardant ou de laisser tomber leurs missions soient écœurés et perdent le sens de leur travail.

La directrice a répondu à ces propos qu'il faut que « les agents soient adultes et fassent preuve de discernement ». Quel mépris !

Questions diverses

Prime PAS : Sont éligibles les agents en SIE, SIP Trésoreries Mixtes (recouvrement impôt et accueil), trésoreries spécialisées (accueil et payes), le service communication, les formateurs des dernières sessions, les EDR et les agents du PGF mobilisés. Au total cela représente 46 % des agents de la DDFiP.

Audit de sûreté : les 5 grands CfiP font l'objet d'un audit de sûreté par le bureau SPIB2C de la centrale.

Agences comptables prévues : pour l'instant aucune agence comptable n'est prévue dans le Val d'Oise car aucun candidat.

Restructurations : elles seront annoncées au prochain CTL(mars-avril).

Responsable de l'accueil Argenteuil : L'inspecteur principal qui fait actuellement l'intérim reste jusqu'à nouvel ordre.

Travaux Garges : début pas avant 2020.